

Recommandations des comités aviseurs sur les espèces menacées ou vulnérables

Résumé des évaluations réalisées et des recommandations formulées par le Comité aviseur sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et le Comité aviseur sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables depuis le 15 octobre 2024.

Pour en savoir plus sur le processus de désignation des espèces menacées ou vulnérables, consulter les pages suivantes : [Désignation des espèces fauniques menacées ou vulnérables](#) ou [À propos de la protection des espèces floristiques](#).

Espèces fauniques menacées ou vulnérables

Mise à jour le 11 décembre 2024

Groupe taxinomique	Nom français actuel	Nom scientifique actuel	Date de l'évaluation	Statut actuel	Statut recommandé	Justifications du statut recommandé
Amphibiens	Rainette faux-grillon de l'Ouest	<i>Pseudacris triseriata</i>	11 décembre 2024	Menacée	Menacée (Appliquer le statut en attribuant le nom de rainette faux-grillon, populations du bassin hydrographique du Saint-Laurent. Attribuer le nom scientifique <i>Pseudacris</i> sp.)	Les informations les plus récentes indiquent qu'il y a deux groupes de rainettes faux-grillon au Québec, isolés géographiquement par une distance d'au moins 600 km. Le premier est situé au nord-ouest du Québec, dans le réseau hydrographique de la baie James, alors que l'autre est situé dans le réseau hydrographique du fleuve Saint-Laurent. Pour le premier groupe, le Comité ne peut recommander de statut en raison de l'absence de données sur sa répartition, son abondance et sa biologie. Pour le deuxième groupe, plusieurs menaces ont été identifiées, telles que l'urbanisation, l'intensification de l'agriculture, les modifications de la dynamique hydrique par le castor, l'expansion du réseau routier et des sentiers, les espèces exotiques envahissantes, la pollution, etc. De plus, de 2004 à 2017, le nombre de sites de reproduction où l'espèce a été détectée a diminué de 50 %, le nombre

Groupe taxinomique	Nom français actuel	Nom scientifique actuel	Date de l'évaluation	Statut actuel	Statut recommandé	Justifications du statut recommandé
						de chorales entendues a diminué de 75 % et le nombre de grandes métapopulations serait passé de neuf à six. Finalement, dans le sud du Québec, 73 % des superficies d'habitats de rainettes faux-grillons sont situées sur des terres privées où la protection légale des habitats représente un défi. En raison des incertitudes taxinomiques et génétiques soulevées par des travaux récents, le Comité recommande d'attribuer le nom de rainette faux-grillon, populations du bassin hydrographique du Saint-Laurent (<i>Pseudacris sp.</i>) aux individus situés dans le sud du Québec, ce qui correspond à l'espèce actuellement appelée rainette faux-grillon de l'Ouest (<i>Pseudacris triseriata</i>), qui est désignée espèce menacée. Afin de distinguer les populations du sud de celle du nord, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs recommande l'utilisation du nom scientifique <i>Pseudacris triseriata/maculata</i>. Quant aux individus situés dans le nord du Québec, ils sont regroupés sous le nom de rainette faux-grillon boréale (<i>Pseudacris maculata</i>), une espèce qui est actuellement inscrite sur la Liste des espèces floristiques et fauniques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.
Oiseaux	Grèbe esclavon ¹	<i>Podiceps auritus</i>	11 décembre 2024	Menacée	Menacée	Selon les informations disponibles, le grèbe esclavon ne forme qu'un seul groupe au Québec. L'archipel des îles de la Madeleine est la seule région où il a été confirmé que le grèbe esclavon nichait durant la campagne du deuxième Atlas des oiseaux nicheurs. Depuis 1993, selon le deuxième Atlas des oiseaux nicheurs, un maximum de 25 couples a été observé durant la même saison de nidification. Plusieurs menaces planent sur cette espèce, comme la perte et la dégradation de milieux humides, la sécheresse, les collisions avec les lignes de transport d'électricité et d'autres structures, les changements climatiques, la compétition et le dérangement par les humains lors d'activités récréatives.
Invertébrés : Odonates (libellules)	Gomphe ventru	<i>Gomphurus ventricosus</i>	11 décembre 2024	Susceptible d'être désignée comme menacée ou vulnérable	Vulnérable	L'espèce est rare au Québec. Elle a été trouvée uniquement dans huit rivières, et toujours en très petits nombres, en dépit des nombreuses mentions d'autres espèces de libellules répertoriées au cours des dernières années. L'espèce est sujette à plusieurs menaces, dont le développement urbain et rural, les effets cumulatifs de la pollution aquatique pour les larves, la mortalité routière des adultes, la circulation des bateaux, les espèces aquatiques envahissantes et le développement de l'industrie de la canneberge.

Groupe taxinomique	Nom français actuel	Nom scientifique actuel	Date de l'évaluation	Statut actuel	Statut recommandé	Justifications du statut recommandé
Poissons	Dard de sable ²	<i>Ammocrypta pellucida</i>	11 décembre 2024	Menacée	Vulnérable	La population québécoise de dards de sable n'est pas reliée à celle se trouvant ailleurs en Amérique du Nord. Le dard de sable préfère les habitats associés à la présence de fonds sablonneux, qui sont peu fréquents dans son aire de répartition. Cette espèce est soumise à de nombreuses menaces, comme la progression rapide de certaines espèces exotiques envahissantes (ex. : gobie à tache noire), l'érosion des berges, l'envasement du substrat et la présence de plusieurs pesticides. Cependant, il n'y a pas de fluctuations extrêmes des populations et ces dernières ne sont pas gravement fragmentées. De plus, le nombre de populations découvertes depuis 2009 a augmenté, notamment en raison de l'augmentation des efforts de recherche.

1 : Réévaluation : Cette espèce a été évaluée par le Comité aviseur sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables le 1^{er} avril 1996 et est désignée espèce menacée depuis 2000.

2 : Réévaluation : Cette espèce a été évaluée par le Comité aviseur sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables le 10 juin 2005 et est désignée espèce menacée depuis 2009.

Espèces floristiques menacées ou vulnérables

Aucune évaluation n'a été réalisée et aucune recommandation n'a été formulée par le Comité aviseur sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables depuis octobre 2024.